

PREVENTION DES PERTES DE GRANULES DE PLASTIQUES INDUSTRIELS (GPI) DANS L'ENVIRONNEMENT

CERTI F 2109 - jan 2022

Questionnaire d'audit basé sur les exigences du décret n° 2041-461 du 16 avril 2021

Entreprise audité :	GIZEH EMBALLAGES	Date :	1er et 2 sept 2025
Site de :	BEAUCOUZE (49)	Auditeur :	Alexandre NIVELET
Activités du site :	Production de GPI	N° affaire :	1320787
	Manipulation de GPI	Durée de l'audit :	0,25 jour(s)
	Transport de GPI		
	Stockage, logistique	Audit sur site :	oui
	Recyclage		
	Aires de lavage de citernes		

*cochez les cases correspondantes*

Le site de Beaucouze appartient au groupe GIZEH avec plusieurs sites implantés dans le monde : Allemagne, Pologne, Amérique du nord. Les activités développées sur le site de Beaucouze sont : thermoformage de pots en  pression de décors (5  loi ).  
Ces moyens de production permettent de produire plus de 1 milliard de pots par an.

Contexte de l'organisme :

ICPE Soumise à :	Valeurs actuelles
Enregistrement : 2661-1b <input type="text"/>	<input type="text"/>
(Non Concerné) : 2661-2b <input type="text"/>	<input type="text"/>
Déclaration : 2663 stockage ( <input type="text"/> )	<input type="text"/>
Déclaration : 2663-2-c stockage de pots finis 6865m <sup>3</sup>	<input type="text"/>

Site certifié ISO 50001 ET IFS

Taille des granules plastiques présents sur le site :  5mm

1- EQUIPEMENTS	CONFORMITE	Commentaires (constats, documents analysés, lieux/zones audités...)	Actions correctives proposées par le client	Délai de mise en œuvre	Avis de l'auditeur sur les actions correctives proposées	NC Levée
1.1.	Conforme	Les avaloirs à risque sont munis de tamis, contrôlés à chaque poste. 5 plaques obturantes sont à disposition, 3 barrages de portes et un système de confinement global du site est opérationnel.				
1.2.	Conforme	Mailles des tamis adaptés aux granules (maille de 1,5mm pour des granules de 5 mm)				
<b>2- PROCEDURES</b>						
2.1.	Conforme	Des procédures de prévention de la dispersion des granules sont gérées et communiquées.	Des consignes sont établies (fiche de poste déchargement, fiche de poste broyeurs, instruction de bonnes pratiques)			
2.2.	Conforme	Les procédures sont adaptées aux dimensions des granules de plastiques industriels présents sur le site.	Un seul type de granulé présent sur site			
2.3.	Améliorable	Les zones où des granules de plastiques industriels sont susceptibles d'être rejetés ou répandus accidentellement dans l'environnement sont identifiées.	Les zones sont identifiées sur un plan de masse, il pourrait être envisagé une identification physique			
2.4.	Conforme	Les emballages utilisés pour le stockage et le transport des granules de plastiques industriels sont conçus et manipulés de sorte à minimiser le risque de dissémination dans l'environnement.	La majeure partie des granules sont stockés en citerne et distribués par canalisation aux équipements de production. Les colorants (moins de 2% du stock) sont stockés en sacs plastiques résistant de 25 kg			
2.5.	Conforme	Ces emballages sont vérifiés périodiquement.	Intégré aux modes opératoires			
2.6.	Conforme	Les granules plastiques industriels répandus accidentellement sur le site sont ramassés et confinés.	Lavage régulier des sols et intervention des équipes concernées en cas de dispersion accidentelle			
2.7.	Conforme	Les bassins de rétention situés en amont des équipements de confinement et de récupération des granules sont nettoyés régulièrement.	La rétention et le confinement sont assurés par le réseau d'eaux pluviales équipé d'obturateurs (voir plus haut article 1.1).			
2.8.	Améliorable	Les abords du site placés sous le contrôle de l'exploitant sont nettoyés régulièrement.	Un nettoyage régulier est réalisé, toutefois lors de la visite, quelques granules ont été observés sur le sol à proximité des silos			
2.9.	Améliorable	Le bon état de fonctionnement des équipements et dispositifs de confinement et de récupération est vérifié régulièrement (maintenance, contrôle périodique)	Obturateurs du site contrôlé annuellement. Pour les filtres dans les regards il pourrait être envisagé une inspection annuelle			
<b>3- FORMATION, SENSIBILISATION</b>						
3.1.	Conforme	Le personnel et les tiers intervenant sur le site sont formés et sensibilisés (affichage, procédures, plan de prévention...)	Les formations sont dispensées et les procédures intègre la prévention GPI			
<b>4 - CONTRÔLE INTERNE</b>						
4.1.	Conforme	Des contrôles internes semestriels du respect des procédures sont menés.	Un audit semestriel est mené (le dernier en date du 12 mai 2025)			
<b>5 - COMMUNICATION</b>						
	Conforme	L'exploitant met à disposition du public sur son site internet une synthèse de chaque rapport d'audit en retirant les informations relevant d'un secret protégé par la loi ou le certificat délivré par AFNOR CERTIFICATION.	A ce jour le site met à disposition sur son site internet le certificat AFNOR GPI.			

Conclusions de l'audit : Conformité sur le décret. La maîtrise du risque de pertes de granules est assurée par les dispositifs organisationnels et opérationnels en place

AVIS **FAVORABLE**

*Supprimez la mention inutile*

L'exploitant met à disposition du public sur son site internet l'attestation de conformité ou une synthèse du/des rapport(s) d'audit, en retirant les informations relevant d'un secret protégé par la loi.